

AFFAIRE N° 39.- Construction d'une classe économique à la RIVIERE (programme départemental 1974) - autorisation de solliciter de la C.C.C.E. un emprunt de 460 000 Frs CFA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A la suite d'une consultation effectuée par la municipalité de St-Denis pour la réalisation d'une classe en surélévation au groupe scolaire de la RIVIERE primaire, la S.B.T.P.D. s'est proposée de réaliser les travaux pour un montant de :

.....	2 359 944.-
;-;-;-;-.....	98 000.-
- les honoraires d'architecte s'élèvent à	<hr/>
	2 457 944.-

Le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- subvention Fonds scolaire	1 100 000.-
- emprunt C.C.C.E.	460 000.-
- participation communale au B.P. 74	897 944.-
	<hr/>
	2 457 944.-

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs de m'autoriser à solliciter de la C.C.C.E. un emprunt de 460 000 Frs CFA pour permettre la réalisation de ces travaux.

Je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

x

x